

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Date de convocation : 21 JUIN 2024

Date d'affichage : 21 JUIN 2024

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Étaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, Mme TRAN, M. ROCHER, M. ALLET, Mme LACAGNE, Mme DUTOUQUET formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme MOROSAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOLLIÈRE pouvoir à M. MAIRE, M. JEAN-JACQUES pouvoir à Mme LECLERC, Mme DANIN pouvoir à M. CHASTAING, M. ENJALBERT pouvoir à Madame Céline VILLECOURT, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER.

Absents : Mme NGO DJOB, Mme MONET.

Secrétaire de séance : M. SEFRIN

N° DEL-2024-057

OBJET : AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORÊT

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme

Vu l'arrêté municipal N° AR 2023-30 en date du 18 décembre 2023 de Madame le Maire de la commune de Saint-Leu-la-Forêt portant prescription de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu la transmission en date du 2 mai 2024 du dossier de la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu l'avis favorable de la commission permanente Travaux - Développement durable - Cadre de vie - Urbanisme en date du 11 juin 2024,

Vu la note de synthèse et le rapport de Madame le Maire,

Accusé de réception en préfecture 095-219505740-20240627-DEL2024-057-DE Date de télétransmission : 08/07/2024 Date de réception préfecture : 08/07/2024
--

Considérant que cette modification simplifiée n° 2 du PLU a pour objectif de créer un emplacement réservé ayant pour objet l'extension du Parc au Charme au Loup,

Considérant que cette modification n'impacte en rien le territoire de la commune de Saint-Prix,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : DONNE un AVIS FAVORABLE à la modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

Article 2 : DIRE que cette délibération sera transmise à la commune de Saint-Leu-la-Forêt pour être jointe au dossier de mise à disposition.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Céline VILLECOURT – Maire

